
BARCELONE – GAC : Préparation pour la réunion avec le Conseil d’administration de l’ICANN
Dimanche 21 octobre 2018 – 15h15 à 15h45 CEST
ICANN63 | Barcelone, Espagne

MANAL ISMAIL: Nous devons commencer à préparer notre réunion avec le conseil d’administration.

Bien. C’est le dernier appel pour que vous reveniez à vos places s’il vous plaît. Nous allons commencer immédiatement.

Je vais céder la parole à Tom pour qu’il nous explique rapidement ce que nous avons préparé pour notre réunion avec le conseil d’administration afin de pouvoir apporter des modifications si vous vouliez poser des questions concrètes ou qu’il fallait préparer cela avant la réunion de mardi.

TOM DALE: Merci Manal. Bonjour à tout le monde.

Je vais énumérer les thèmes qui sont là, et je vais ensuite expliquer leur origine et je cède ensuite la parole à Manal au cas où vous voudriez faire des commentaires.

Le GAC, bien sûr, a consacré longtemps à ces débats, à ces discussions avec le conseil d’administration. Mais il vous savez qu’ils maintiendront sous peu une autre réunion, mercredi. Et à ce moment-là le GAC et le conseil d’administration seront réunis en plénière, en

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

personnes, et le GAC aura l'occasion de présenter ses doutes, ses inquiétudes au conseil d'administration. Et le conseil d'administration peut faire de même.

Il y a quelques semaines il y a eu des commentaires pour savoir quelles pouvaient être les questions à soulever pendant la réunion de mercredi. Et le groupe des autorités a été d'accord pour établir une série de thèmes à être abordés pendant cette réunion. Et on en a donné une certaine référence au conseil d'administration. C'est notre procédure habituelle disons, pour qu'ils aient le temps de se préparer et de nous donner des réponses.

Il pourrait y avoir des différences entre les questions qui ont été soulevées à ce moment-là et les questions que nous pourrions aborder maintenant.

Nous allons donc expliquer d'où vient la présentation de chacun des thèmes. Les thèmes que vous voyez là sur l'écran ont été présentés en premier lieu par la Suisse. Cela concerne la réunion de mercredi avec le conseil d'administration.

Il faut prendre note et remercier de l'avancement dans le processus de conciliation de l'avis de longue date du GAC et les recommandations de politiques dernières de la GNSO sur la protection des identificateurs, et les nominations de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Nous saluons les recommandations récentes de la GNSO sur la matière, inviter le conseil d'administration d'adopter ces

recommandations dans les plus brefs délais, pendant que l'on maintient les protections temporaires pour d'autres thèmes qui n'ont pas eu de résolution. Et cela a été aussi une suggestion de la Suisse.

Le deuxième point, c'est quelque chose qu'on a déjà indiqué ici. Les prochaines mesures à prendre par le conseil d'administration pour essayer d'accorder, disons, l'avis du GAC qui est en conflit avec le PDP de la GNSO par rapport aux OIG et aux INGO avec les mécanismes de protection des droits.

Le troisième point concerne les processus et les délais pour la présentation du modèle d'accès unifiés. Vous devez vous rappeler qu'il y a eu une discussion à ce sujet aujourd'hui. Le travail effectué sur le modèle d'accès unifié se rapporte au GDPR et au WHOIS.

Et le quatrième point suggéré pour une discussion avec le conseil d'administration, c'est quelque chose qu'on a dit aujourd'hui aussi, par l'initiative de l'Indonésie, y a-t-il des procédures juridiques semblables à celles du cas de l'ICANN contre le EPAG, les résultats d'EPAG. L'EPAG se limiterait à l'Allemagne ou pourrait avoir des conséquences plus étendues.

Le prochain point concerne une consultation faite par la Belgique ce matin, à savoir si le protocole d'accès aux données d'enregistrement, le RDAP, permettra il l'échange de données ou le stockage de données ?

Et il y a enfin une question qui n'est pas tout à fait visible ici, mais qui a été diffusée il y a un certain temps. Cela ne semblait pas avoir d'écho.

Quelle est la réaction du conseil d'administration par rapport à la réunion gouvernementale de haut niveau qui aura lieu demain.

Ceci se rapporte plutôt à ces deux jours dont le conseil d'administration a disposé pour réfléchir aux résultats de cette réunion.

Voilà les questions auxquelles nous avons réfléchi. Le GAC peut suggérer des modifications.

MANAL ISMAIL:

Merci Tom. Pourrions-nous revenir sur la première question sur l'écran ? Pour voir quels sont les commentaires des assistants.

Le premier point donc, dit qu'il faut prendre note et remercier les progrès concernant le processus lié à la Croix Rouge et le Croissant rouge, et l'adoption des recommandations.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? La Suisse.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup d'avoir inclus ce thème sur cette liste de thèmes à traiter.

Parce que c'est une information pour le conseil d'administration, mais c'est aussi une invitation à une recommandation qui concerne l'adoption de la recommandation présentée par la GNSO.

Pour informer mes collègues du GAC, la GNSO a révisé les recommandations concernant ce thème après la nouvelle réunion du

groupe du PDP. Il y a eu la Croix Rouge, le Croissant Rouge et d'autres membres tels que la Suisse. Et avec la GNSO, on est parvenu à une solution par consensus.

La GNSO a finalement adopté ces recommandations par consensus plein, à l'unanimité si je ne m'abuse. C'est-à-dire c'est un bon exemple du fait que quand nous agissons tous de bonne foi, nous pouvons parvenir à trouver des solutions qui sont utiles pour tous.

C'est une information très importante pour l'ICANN. Et je pense que cela vaut la peine de souligner ce fait.

MANAL ISMAIL:

Merci la Suisse.

Un autre commentaire ? Autrement, nous allons aborder le prochain point.

Quelles sont les prochaines étapes ou les prochaines mesures du conseil d'administration pour essayer d'éviter le conflit entre l'avis de la GNSO et celui du GAC en ce qui concerne les mécanismes curatifs de protection de droits entre les OIG et les OING ?

Je crois qu'au point de vu chronologique cette question est pertinente après avoir formulé le premier commentaire.

Y a-t-il d'autres commentaires ?

Nous allons autrement aborder le troisième point. Quel est le processus et quel est le délai pour présenter le modèle d'accès unifié ?

Est-ce qu'il y a des réflexions concernant cette question ? Faut-il en faire une ? Il ne faut pas en faire ? On conserve le texte tel qu'il est ? On le modifie ?

Donc qui ne dit mot consent, je dirais.

ETATS-UNIS:

Je pense que cela était bon. Mais je ne sais pas s'il faudrait utiliser « livraison » « delivery » en anglais. Il faudrait voir quel est le processus et quels sont les délais proposés pour le développement ou l'élaboration.

MANAL ISMAIL:

Merci, c'est parfait, on prend note. Un autre commentaire ?

Donc nous continuons. Est-ce qu'il y a à l'heure actuelle une procédure légale semblable à celle de l'ICANN contre l'EPAG en Allemagne ? Les résultats de cette affaire seront limités à l'Allemagne ou ils auront des implications plus vastes ? L'Indonésie a posé cette question ce matin.

L'Allemagne prend la parole.

ALLEMAGNE:

Merci beaucoup. La question ou le contenu de la question n'est pas tout à fait clair. Parce qu'on a la sensation que la décision du Grand Tribunal de Cologne sera obligatoire pour tous les tribunaux de l'Allemagne ou tous les tribunaux européens. Et ce n'est pas le cas.

C'était un processus spécifique, avec une mesure conservatoire assez complexe, parce que la procédure civile allemande – et il faut être familier par rapport à ces dispositions légales. Cela n'est pas basé sur la législation européenne, ni sur le RGPD. Cela concernait des raisons formelles. Ce n'était pas quelque chose qui concernait le fonds.

Parce que dans cette mesure de protection, il fallait dire qu'il y a, dans cette injonction, il faut prouver que c'était le cas.

Cela n'empêche pas l'ICANN de commencer un autre type de procédure. La question formulée de la sorte peut être mal interprétée.

MANAL ISMAIL:

Est-ce qu'il y a des suggestions pour modifier ceci ? Dommage que l'Indonésie ne soit pas dans la salle, parce que c'était l'Indonésie justement qui avait soulevé cette question.

ETATS-UNIS:

Comme l'Indonésie n'est pas dans la salle, nous pourrions peut-être conserver la question, mais en reformulant cela, et demander au conseil d'administration de nous donner une version mise à jour sur ces procédures et ces implications possible.

MANAL ISMAIL:

Merci c'est parfait, nous allons faire cela. Je vois qu'il y en a plusieurs qui acquiescent.

La prochaine question a été soulevée par la Belgique ce matin. Le protocole d'accès aux données d'enregistrement RDAP permettra-t-il l'échange de données ou le stockage de données ?

Il me semble que la question est vraiment très bonne, mais je ne sais pas si c'est une question à poser au conseil d'administration. Ce que j'ignore, c'est à qui on pourrait demander cela ?

Si la Belgique est d'accord, nous allons donc éliminer cette question de notre liste.

Les États-Unis s'il vous plait.

ETATS-UNIS: Je propose une question alternative. Est-ce que j'attends la fin de ceci ou non ?

MANAL ISMAIL: Si c'est une question alternative, faites-le maintenant.

ETATS-UNIS: Cela m'inquiète de poser cette question, mais ce que nous pouvons faire c'est demander au conseil d'administration ce que nous pouvons faire pour savoir s'il y a une possibilité pour voir si, en posant cette question, l'EPDP implique un problème et comment pourrions-nous parvenir à un accord ?

MANAL ISMAIL: L'Iran ?

KAVOUSS ARASTEH: Un accord à propos de quoi ? Si l'on n'est pas d'accord, à propos de quoi ?

MANAL ISMAIL: Un accord concernant le modèle final, définitif, qui va remplacer la spécification temporaire, qui est temporaire par définition et qui devrait se terminer dans un délai d'un an maximum. Est-ce que c'est clair Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH: Oui. La question oui, mais nous avons posé cette question lors du dernier forum public et on nous avait dit qu'un an c'était le délai maximum pour la spécification temporaire. S'il n'y a pas d'accord, elle n'est plus en vigueur. Voilà la question.

MANAL ISMAIL: Mais si nous parvenons au délai et qu'il n'y a pas de remplacement de la spécification temporaire, que va-t-on faire que va-t-il se passer ? Voilà la question que nous posons, exactement celle-là.

Nous avançons donc.

Quelle est la réaction initiale du conseil d'administration par rapport à la réunion gouvernementale de haut niveau de cette semaine ?

A vrai dire, cette question a été incluse pour pouvoir faire référence à cette réunion de haut niveau. L'idée c'était que ce soit un point informel, mais ensuite quelqu'un a suggéré que l'on pose cette question au conseil d'administration.

Est-ce que vous avez des commentaires ? Y a-t-il d'autres questions ? Sur l'écran ou bien y a-t-il quelque chose à ajouter ?

La Colombie.

COLOMBIE:

Permettez-moi de m'adresser aux assistants en espagnol.

C'est juste pour faire savoir l'intérêt que le gouvernement de la Colombie porte à la question de .AMAZON.

Cette question a été revue dans le cadre du traité de coopération amazonienne où les 8 pays qui font partie du bassin amazonien ont présenté une position unifiée.

Dans le cadre de cette réunion, nous aimerions bien que l'on sache qu'il y a différentes actions que nos gouvernements ont pris, de manière accordée, les mesures qui ont été prises. Voilà. C'est ce que je voudrais signaler.

MANAL ISMAIL:

Merci la Colombie. Ce sera donc un point d'information, ce ne sera pas une question. C'est une information qui sera présentée au conseil d'administration.

Alors il s'agira d'une information qu'un pays présentera au conseil d'administration ou cela sera fait au nom des pays du bassin amazonien ?

COLOMBIE:

Les deux. La Colombie a des éléments qu'elle va annoncer, qu'elle va présenter quant à la position du gouvernement actuel de la Colombie par rapport à ce thème, et le point de vue sur lequel nous sommes tous d'accords, les huit pays du bassin amazonien sur ce même thème.

Voilà.

MANAL ISMAIL:

Merci. C'est donc un point sur lequel on présentera une information au conseil d'administration.

KAVOUSS ARASTEH:

Excusez-moi d'être arrivé un tout petit peu en retard, mais je ne comprends pas ce dernier point.

En premier lieu, quel serait ce point ? Je ne sais pas pourquoi on soulève cette question. Le conseil d'administration va voir les résultats de la réunion de haut niveau. Pourquoi posons-nous cette question ? Nous n'avons pas posé la même question lors des dernières réunions au Canada et au Royaume-Uni et à Marrakech ; Pourquoi soulevons-nous cette question ici ?

D'autre part, je ne comprends pas l'avant-dernière partie, où l'on dit : le protocole d'accès permettra-t-il l'échange de données et le stockage de données. Qu'est-ce que cela signifie ?

MANAL ISMAIL:

Très rapidement, parce qu'il y a déjà les collègues de la GNSO dans la salle. Ce qui concerne le RDAP est déjà éliminé. Nous nous sommes mis d'accord pour éliminer cette question, mais nous n'avons pas pu le faire dans l'image qui est présentée sur l'écran.

Et la question concernant la réunion gouvernementale de haut niveau, comme je l'ai dit tout à l'heure, se rapportait à une question informative, s'il fallait informer de quelque chose ou pas. Mais la Chine a suggéré qu'il faudrait présenter cela sous forme de question. Voilà.

CHINE:

Voilà, je travaillais sur un autre point. Vous avez mentionné la dernière question, quelle est la réaction initiale du conseil d'administration à cette réunion gouvernementale de haut niveau de cette semaine.

Je crois que nous pouvons poser cette question générale au conseil d'administration pour avoir un commentaire, une réaction du conseil d'administration sur cette réunion de haut niveau qui se tiendra cette semaine.

Voilà ce que j'avais à l'esprit en rédigeant ce commentaire, cette question. Je ne sais s'il y a d'autres commentaires à cet égard.

MANAL ISMAIL:

Merci la Chine. Nous devons nous arrêter ici parce que nous devons commencer notre séance avec la GNSO. Il se peut qu'après la réunion, ou que nous puissions faire cela en ligne, et enfin nous mettre d'accord et partager cette information avec tout le GAC.

Je demande aux membres du conseil de la GNSO de venir à nos côtés.

Bienvenus aux membres de la GNSO qui sont ici pour cette séance, cette réunion régulière que nous avons d'habitude lors des réunions de l'ICANN avec les membres de la GNSO.

Je vais donner la parole à Gislain, qui est notre point de contact avec la GNSO, pour qu'il lance le débat.

Tout d'abord, je tiens à donner la bienvenue à Heither, Dona, Raffik, Julf, et tous les membres de la GNSO qui se trouvent dans la salle.

Gislain, vous avez la parole.

GISLAIN :

Merci beaucoup Manal.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]